



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nivelles, le 28 mars 2022

Les vétérinaires belges aux côtés des réfugiés ukrainiens et de leurs animaux

L'Union Professionnelle Vétérinaire est fière de soutenir tous les vétérinaires belges dans l'accueil des réfugiés ukrainiens et de leurs animaux de compagnie.

La guerre en Ukraine a jeté sur les routes des milliers de familles ukrainiennes qui, courageusement, ont emmené avec elles leurs animaux de compagnie, souvent synonyme de réconfort.

Ces **animaux** en provenance d'Ukraine sont soumis à une **réglementation stricte** en entrant sur le territoire de l'Union Européenne. Les démarches qui doivent être entreprises peuvent s'avérer compliquées, pour qui débarque en urgence !

Au vu de l'actualité, nous nous devons d'**accompagner les vétérinaires** pour qu'ils puissent accueillir au mieux et en toute sécurité les chiens, chats et furets des familles en provenance d'Ukraine. Les accompagner dans leurs démarches de régularisation de leur statut et leur offrir les meilleurs soins nous paraît essentiel.

L'une de nos préoccupations au cœur de cette actualité mouvementée, est de **maintenir la Belgique indemne de rage**. En effet, depuis plus de 20 ans, aucun cas n'a été recensé dans notre pays. Ce qui n'est pas le cas en Ukraine. Afin de protéger l'ensemble des populations, tous les animaux de compagnie venant de l'étranger doivent donc être en ordre de **vaccination contre la rage** et nous devons nous en assurer. La rage tue mais nous pouvons l'éviter !

Informier et soutenir, c'est notre ADN ! Nous avons donc décidé, avec nos partenaires de la profession vétérinaire, de distribuer des **flyers de prévention de la rage** aux réfugiés ukrainiens qui arrivent en Belgique avec leurs animaux. Mais notre mission ne s'est pas arrêtée là ! Après de multiples concertations et en collaboration avec la VeDa, SAVAB-Flanders et l'AFSCA, l'UPV est fière d'annoncer que **nos vétérinaires**, qui chaque jour se battent pour la sécurité et le bien-être des animaux et de leur famille, **sont aussi aidés au travers d'actions concrètes** leur permettant de faciliter l'identification et la vaccination, comme une indemnisation de 30€ par vaccin rage administré. Un bien beau projet d'entraide !



Vous pouvez, vous aussi **nous soutenir**, en **téléchargeant le flyer d'information** disponible sur le site de l'UPV et **en le partageant** à qui bon vous semble. Plus large cette information sera diffusée, mieux ce sera !

Pour rester en sécurité et vivre en harmonie avec nos animaux, protégeons-les, protégeons-nous et surtout informons !

L'Union Professionnelle Vétérinaire



Téléchargez le communiqué et le flyer d'information sur notre site : www.upv.be. Il est disponible en français, en néerlandais, en allemand, en anglais et en ukrainien.

